



Barème de l'impôt sur la fortune en vigueur à partir de la période fiscale 2011

Etat au 01.01.2018

L'assujettissement commence dès que la fortune imposable du contribuable atteint Fr. 20'000.- et Fr. 35'000.- pour celle d'un couple ou d'un contribuable ayant charge de famille.

Classes de fortune imposable *	Taux ‰
20'000 à 25'099	0.90 ‰
25'100 à 35'099	1.14 ‰
35'100 à 55'099	1.38 ‰
55'100 à 85'099	1.62 ‰
85'100 à 125'099	1.86 ‰
125'100 à 175'099	2.10 ‰
175'100 à 225'099	2.30 ‰
225'100 à 325'099	2.40 ‰
325'100 à 450'099	2.50 ‰
450'100 à 550'099	2.60 ‰
550'100 à 650'099	2.80 ‰
650'100 à 775'099	2.90 ‰
775'100 à 875'099	3.00 ‰
875'100 à 975'099	3.10 ‰
975'100 à 1'100'099	3.20 ‰
dès 1'100'100.-	3.30 ‰

* Les fractions de fortune sont arrondies à la centaine inférieure.